

NEWS LETTER

PÔLE INFLUENCE

> Réforme des retraites : face à l'obstruction le débat s'enlise à l'Assemblée

Après 10 jours de réunion, la Commission spéciale n'a pas pu examiner les 21 000 amendements déposés sur le projet de loi retraite (dont 19 000 pour le groupe la France insoumise) avant la date limite du 12 février. Fait inédit depuis la révision constitutionnelle de 2008, c'est donc le texte initial du Gouvernement qui est débattu en séance publique depuis le lundi 17 février, et non le texte amendé par la Commission.

Dans ce contexte, une partie de l'opposition continue de privilégier une stratégie d'obstruction parlementaire consistant à déposer de nombreux amendements (41000 au total, dont 23 000 pour le groupe la France insoumise) et à enchaîner des prises de parole publiques dans l'Hémicycle pour ralentir la procédure (Rappels au règlement, demandes de scrutin publique). Les parlementaires qui s'adonnent à cette pratique la justifient par le manque d'informations mises à leur disposition sur les coûts de la réforme et par le recours fréquent aux ordonnances alors que, dans le même temps, la Conférence de financement, lancée en parallèle du débat parlementaire, n'a pas présenté ses conclusions. En réponse, le Gouvernement pourrait, en accord avec la présidence de l'Assemblée, accroître le temps de débat sur ce texte ou recourir à l'article 49.3 de la Constitution afin que l'Assemblée adopte le projet de loi sans vote.

Au-delà des questions de procédure et des échanges, parfois houleux, entre parlementaires, les débats ont malgré tout permis de mieux cerner les positions des différents groupes politiques. La majorité entend s'inscrire dans la lignée des pères fondateurs de la Sécurité sociale qui souhaitaient, dès 1945, un régime universel. Si les groupes d'opposition (Insoumis, communistes, socialistes et LR) n'ont évidemment pas de contre-projet commun, ils s'accordent sur un constat : les conditions difficiles d'examen : « calendrier parlementaire resserré », « recours massif aux ordonnances », « étude d'impact imprécise sur certains points de financement » ... Le groupe Socialiste a d'ailleurs utilisé son droit de tirage pour ouvrir une Commission d'enquête parlementaire afin d'interroger « la sincérité, l'exhaustivité et l'exactitude » de l'étude d'impact relative à la réforme.

Si le MEDEF participe aux concertations en cours, il s'inquiète également des risques de dérive d'une réforme dont il n'était pas demandeur, et s'y opposera à en cas d'absence d'équilibre financier.

- ➔ [Interview](#) de Geoffroy Roux de Bézieux dans *Les Echos* sur le Projet de loi Retraite du 19/02/2020
- ➔ [Dossier législatif](#) du projet de loi ordinaire
- ➔ [Dossier législatif](#) du projet de loi organique

> Proposition de loi visant à modifier les modalités de congé de deuil pour le décès d'un enfant

L'examen, à l'Assemblée nationale, de **la proposition de loi visant à modifier les modalités de congé de deuil pour le décès d'un enfant**, déposée en juin 2018 par le député Guy Bricout (UDI/Agir – Nord), a fait l'objet de vives réactions de la part de l'opinion publique, des partenaires sociaux et d'une partie de la classe politique française. Conscient de l'urgence à légiférer sur le sujet, le Gouvernement a fait modifier l'agenda parlementaire du Sénat afin d'y inscrire l'examen de ce texte le plus tôt possible.

Auditionné le 19 février par la rapporteure du texte Elisabeth Doineau (Union Centriste – Mayenne), le Medef a assuré aux sénateurs que les entrepreneurs n'abordent pas ce sujet sur un aspect comptable mais humain. Il a rappelé que, dans les entreprises, ce sujet est traité avec beaucoup de bienveillance, se faisant l'écho de la position prise par le Président Geoffroy Roux de Bézieux.

À ce stade de la discussion parlementaire, ce « congé » ou « répit de deuil » devrait être porté à **15 jours**, avec l'adjonction de mesures relatives au **financement des obsèques** et à l'**accompagnement psychologique, administratif et financier des salariés qui rencontrent ce drame**. Ces mesures devraient, au moins en grande partie, être financées par la solidarité nationale.

- ➔ [Dossier législatif de la proposition de loi](#)

Calendrier

Examen à l'Assemblée nationale

Commission :

12 février 2020 : Fin de l'examen en commission

Du 17 au jusqu'en début mars :

Séance publique (en fonction du choix du Gouvernement de recourir à l'article 49.3 de la Constitution)

Début avril 2020 :

Fin de la conférence de financement

Examen au Sénat : Avril 2020

Adoption définitive :

Avant la fin de la session parlementaire ordinaire (juin 2020)

Calendrier

A l'Assemblée nationale

30 janvier 2020 : Adoption en première lecture

Au Sénat : Examen en première lecture

26 février 2020 :

Commission des affaires sociales

3 mars 2020 : Séance publique

> Projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique

Suite à la publication, en septembre 2019, des **conclusions du rapport du député Guillaume Kasbarian** (LREM – Eure-et-Loir) visant à **simplifier et accélérer les installations industrielles**, le Gouvernement a repris une partie de ses recommandations dans le **projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique**, présenté en Conseil des ministres le 5 février dernier.

Ce projet de loi, porté par les ministres Olivier Dussot et Agnès Pannier-Runacher, comprend également des mesures de **suppression et regroupement de commissions administratives consultatives**, de **déconcentration de certaines mesures administratives individuelles**, de **simplification et de surtranspositions**.

Le Medef a fait valoir auprès des parlementaires des deux chambres son souhait que le mouvement de simplification de la vie des entrepreneurs, enclenché notamment par la loi ESSOC, soit poursuivi et amplifié lors de l'examen de ce texte. Il sera notamment porté une attention toute particulière aux dispositions visant à simplifier les procédures applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement.

➔ [Dossier législatif du projet de loi](#)



Calendrier

Au Sénat : Examen en première lecture

26 février 2020 :
Commission spéciale

Du 3 au 5 mars 2020
Séance publique

A l'Assemblée nationale

Avril : Examen en première lecture

La direction des affaires publiques du Medef a organisé, le mardi 18 février au Medef, le premier RDV de l'influence autour du député Guillaume Kasbarian (LREM) et de Patrick Martin. Le député d'Eure-et-Loir a pu revenir sur les recommandations émises par son rapport sur la simplification et l'accélération d'installations de sites industriels, publié en prévision de l'examen prochain au Sénat du projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique (Asap). De son côté, Guillaume Kasbarian a également confié qu'il souhaitait se positionner pour être rapporteur du texte à l'Assemblée nationale.

A cette occasion, et au vu de l'engagement du député Kasbarian, les participants ont évoqué les grands enjeux du Pacte productif dont l'ambition affichée par la puissance publique est d'arriver au plein emploi en 2025. Les fédérations membres du Medef ont rappelé à l'intervenant les difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises et qu'il serait souhaitable d'envisager des mesures en matière de mobilité des chercheurs d'emploi.

Enfin, les participants ont insisté sur la nocivité des impôts de production pour la compétitivité des entreprises. A ce titre, si le Medef a bien pris note du volontarisme du Gouvernement sur ce dossier, il ne faudrait pas pour autant que la puissance publique impose des conditions à une éventuelle suppression de taxes.

Pour rappel, ces nouveaux RDV de l'influence auront vocation à réunir des directeurs des affaires publiques des fédérations pour échanger sur un sujet d'actualité autour d'un intervenant (parlementaire, ONG, sondeur...).

Flash note : les principaux succès législatifs du projet de loi économie circulaire

Le 10 juillet 2019, Brune Poirson présentait en Conseil des ministres le projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Ce projet de loi se nourrit à la fois des mesures de la feuille de route de l'économie circulaire (FREC) et des résultats de la restitution du Grand débat national.

- ➔ Pour le MEDEF et ses adhérents, l'économie circulaire constitue un enjeu fort en termes de mutations des modes de production et de consommation, mais aussi une opportunité pour répondre aux besoins de transformation de notre économie.

Ses principales dispositions visent par exemple : la réduction de l'impact environnemental des produits en fixant l'interdiction des emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040 ; une meilleure information du consommateur sur l'impact environnemental, sanitaire et social des produits ; la lutte contre le gaspillage en interdisant la destruction des invendus et en favorisant le don ; la réparation ou le réemploi ainsi que l'allongement de la durée de vie des produits.

Le 11 février 2020, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire est promulguée et publiée au Journal Officiel. Elle positionne la France comme le « fer de lance » des sujets environnementaux en Europe, puisque la Commission européenne, dans le cadre de ses travaux, est susceptible de s'inspirer de cette loi et de la position de la France pour harmoniser la réglementation européenne dans ce domaine, avec en perspective le *Green Deal*.

- ➔ [La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire](#)

> La souveraineté européenne au cœur de la nouvelle stratégie numérique

Comme annoncée dans son programme de travail, la Commission européenne a présenté le 19 février, sa stratégie numérique pour les cinq prochaines années. Elle couvre trois grands domaines : l'intelligence artificielle (IA), les données et les plateformes. Parmi les mesures :

Une [feuille de route](#) « *Shaping Europe's digital future* »

La Commission y présente sa vision de l'Europe à l'ère du numérique, avec plusieurs initiatives sur la cybersécurité, la 5G/6G, les compétences, les infrastructures numériques.

Un [livre blanc](#) sur l'intelligence artificielle (IA) pour lequel la Commission lance une [consultation](#) de 3 mois (fin le 19/05/2020) et à laquelle le MEDEF répondra.

Une [stratégie européenne pour les données](#) ([consultation](#) de 3 mois)

L'objectif de la Commission est de créer un marché unique des données, où les données personnelles et non personnelles, y compris les données commerciales sensibles, sont sécurisées et où les entreprises ont un accès facile à une quantité de données industrielles de haute qualité. La Commission envisage des règles européennes communes pour assurer :

- Le partage des données entre les secteurs dans l'UE
- Le respect des règles et valeurs européennes (protection des données personnelles, protection des consommateurs, droit de la concurrence)
- Une approche ouverte, mais affirmée, des flux internationaux de données, fondée sur les valeurs européennes.

Elle prévoit pour cela de **créer neuf espaces européens communs de données** (industrie, finance, santé, mobilité, Green Deal, énergie, compétence, agriculture, domaine public).

- ➔ [La position du Medef sur les données est en cours de finalisation](#)
- ➔ [Une délégation du Medef s'est rendue le 5 février à Bruxelles pour rencontrer les acteurs européens du numérique et présenter ses recommandations et réflexions en cours](#)



Thierry Breton @ThierryBreton · 15 févr.

La guerre des [#données](#) industrielles commence maintenant et l'Europe s'organise pour la gagner

L'Europe est le principal champ de bataille car nous sommes le tout premier continent industriel.

Le tweet du mois

> Green Deal : la Commission européenne présentera sa loi climat le 4 mars prochain

Le Pacte vert européen (Green Deal) est la nouvelle feuille de route de la Commission européenne pour amorcer le virage de la transition écologique. Présentée le 11 décembre 2019, elle sera complétée par dix grandes mesures, allant de la neutralité carbone au commerce, en passant par le financement de la transition écologique, le transport et l'économie circulaire. Le 4 mars, la Commission présentera sa loi sur le climat. Le but : rendre l'objectif de neutralité climatique 2050 juridiquement contraignant et proposer un programme pour y répondre.

Le Medef a [répondu](#) à la Consultation de la Commission sur la loi climat. Ses trois messages essentiels :

- ➔ Garantir une **concurrence internationale équitable** pour les entreprises européennes, cohérente avec notre ambition climatique.
- ➔ Mobiliser les leviers nécessaires pour accélérer un **déploiement compétitif des technologies à faible intensité de carbone** disponibles et accélérer le développement à l'échelle industrielle des **technologies de rupture** essentielles
- ➔ Intégrer la compétitivité dans toutes les politiques de l'UE et soutenir le **développement des infrastructures et les investissements massifs**.

Calendrier

4 mars : Présentation loi climat

10 mars : Présentation d'une stratégie industrielle européenne et d'un nouveau plan pour l'économie circulaire

25 mars : Présentation stratégie pour la biodiversité à l'horizon 2030 + présentation stratégie de la ferme à la table

Jusqu'au 10 mars : [Consultation](#) sur la version modifiée des lignes directrices concernant les aides d'État liées au système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (ETS)

Jusqu'au 16 mars : [Consultation](#) sur l'alimentation durable « Stratégie de la ferme à la table »

> Brexit : Onze mois pour conclure, mais pas à n'importe quel prix !

Le Royaume-Uni a quitté l'Union européenne le 31 janvier. Rien ne change pour les entreprises jusqu'au 31 décembre 2020. L'heure est maintenant aux négociations pour un futur accord de libre-échange entre l'UE et le Royaume-Uni. Michel Barnier conduira les discussions. L'objectif sera d'obtenir et de ratifier un accord pour le 31 décembre 2020.

Un mandat de négociation a été acté le 25 février 2020 par l'Union européenne. La question décisive des négociations sera de savoir si le Royaume-Uni adhérera aux règles de l'UE pour garantir des échanges commerciaux sans friction et assuré un *level playing field*. L'UE a averti que si Boris Johnson souhaite un accord sans droits de douane ni quotas, il devra adhérer à ses règles pour garantir une concurrence loyale. Début des discussions le 1^{er} mars.

- ➔ En liaison étroite avec les pouvoirs publics, le Medef continue à appuyer les actions des entreprises pour se préparer à cette situation nouvelle.
- ➔ La fédération européenne, Business Europe (dont le MEDEF est membre), a publié le 7 février ses recommandations. [Le document](#) définit les priorités des entreprises pour la future relation commerciale et économique avec le Royaume-Uni.

Calendrier

Négociations post-Brexit

25 février 2020 : Approbation du mandat de négociation par les Etats membres

Début mars : Début des discussions

1er juillet : Date limite donnant la possibilité aux Britanniques de demander aux 27 un report de la fin de la période de transition

31 Décembre 2020 : Fin de la période de transition



MEDEF

Contact :

Guillaume Leblanc

Pôle Influence

01 53 59 16 62 - gbleblanc@medef.fr